



PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 26 MAI 2025 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX À COMPTER DE 14H

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M^e Rémi Bourget
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Régis Boisvert
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Nancy Potvin
- M^{me} Diane Sicard-Guindon

Sont absents :

- M^e Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M. Gérald Belley

Sont invités :

- M^e Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance (point 2)
- M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance (point 2)

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du projet d'ordre du jour et l'adoptent tel que proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis.

2. PRÉSENTATION FARPBQ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Simon Tremblay quitte la salle des délibérations pour ce point.

Madame la bâtonnière Claveau souhaite la bienvenue à M^e Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance, et M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance, pour ce point.

2.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2025

Inf : M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance, présente le rapport communiqué aux membres. Ce rapport fait état du passif des sinistres et des primes. Il note que le passif est moins important que celui envisagé.

2.2 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2025

Inf : M. Jude Martineau présente les états financiers du FARPBQ au 31 mars 2025.

Les auditeurs *Mallette* ont approuvé les états financiers sans réserve.

Il attire l'attention des membres du Conseil d'administration à certains éléments des états financiers. La diminution de la prime depuis plusieurs années entraîne un déficit des activités d'assurance. Les investissements viennent toutefois limiter considérablement le déficit. Les placements liés aux surplus ont produit des gains. Ainsi, le résultat global des états financiers est positif de plus de 2,1M\$.

M. Martineau présente l'état de la situation financière, l'actif et le passif et donne des explications. Il conclut en indiquant que la valeur nette du FARPBQ est de 90M\$.

Il invite les membres à lui poser des questions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'approbation des états financiers.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance

D'APPROUVER les états financiers audités du Fonds d'assurance pour l'exercice 2024-2025, comme présentés;

DE DÉSIGNER la bâtonnière Catherine Claveau et le vice-président Marcel-Olivier Nadeau à titre de signataires du bilan.

2.3 ÉTAT ANNUEL P&C AU 31 MARS 2025

Inf : M. Jude Martineau présente l'état annuel P&C requis par l'Autorité des marchés financiers.

Ce rapport est aussi audité par les auditeurs *Mallette*.

Il invite les membres à lui poser des questions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'approbation de l'état annuel.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance

D'APPROUVER l'état annuel P & C au 31 mars 2025 comme présenté;

DE DÉSIGNER la bâtonnière Catherine Claveau et le vice-président Marcel-Olivier Nadeau à titre de signataires des attestations sous serment aux pages 99.10 et 99.20 de l'état annuel.

2.4 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS

Inf : M. Jude Martineau présente le rapport sur la constatation des auditeurs. Il souligne que les auditeurs engagent des actuaires indépendants qui valident le travail des actuaires du FARPBQ qui n'ont pas eu de commentaires à émettre sur leur travail. Ils ont produit un rapport favorable, sans réserve.

À la suite d'une demande de l'AMF, lors du prochain exercice d'audit, la firme d'auditeur produira un rapport plus détaillé sur l'audit des contrôles internes.

En réponse à la question d'un membre, M. Martineau confirme que l'intégrité de l'information financière dans les états financiers ne relève pas des contrôles internes. Cela est validé par les auditeurs. Les contrôles internes visent par exemple l'approbation des comptes de dépenses et des factures de fournisseurs. Dorénavant, les contrôles internes devront être vérifiés tous les trois ans à la demande de l'AMF. Les risques liés aux contrôles internes ne sont pas majeurs puisque la majorité des dépenses sont liées à la rémunération des employés (salaires). Certaines dépenses découlent des honoraires professionnels et font l'objet d'un peu plus d'investigations.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau remercie M. Jude Martineau pour ses années de services pour le Barreau du Québec. Ce dernier remercie le Barreau du Québec pour la confiance qui lui a été accordée.

2.5 RAPPORT DE GESTION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport de gestion.

M^e Marie-Chantal Thouin présente le rapport de gestion. Les chiffres ont été validés par les auditeurs. Elle y a joint un résumé des sources générales de fautes et les domaines de droit visés. M^e Thouin confirme qu'il s'agit encore une fois de statistiques qui sont similaires année après année.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à poser des questions, le cas échéant.

En réponse à la question d'un membre, elle confirme l'importance croissante des réclamations déposées par des personnes se représentant seules (22 % cette année).

2.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2025

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin souligne que le Comité des affaires d'assurance recommande de renouveler le mandat des actuaires et des auditeurs du FARPBQ.

En réponse à la question d'un membre, M. Martineau mentionne que l'on recommande encore les auditeurs actuels considérant la transition des normes comptables vers les normes IFRS. Le FARPBQ n'a pas fait d'appel d'offres encore. Le Barreau pourrait décider de faire un appel d'offres.

M^e Thouin précise que seulement deux firmes d'actuaires font des évaluations en matière d'assurance responsabilité professionnelle, dont la firme actuelle. L'une est utilisée par le FARPBQ (*Eckler*) et l'autre par l'auditeur actuel (*Mallette*).

Une membre suggère de faire un appel d'offres pour les auditeurs du Barreau du Québec et du FARPBQ en même temps. M^e Thouin précise que cela a été discuté avec la directrice des services financiers et la possibilité sera évaluée l'année prochaine. Elle précise qu'il faut tenir en compte l'expertise requise pour l'audit d'un assureur.

Les membres sont en accord avec le renouvellement des mandats suggérés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

DE NOMMER *Eckler* à titre d'actuaires du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2025;

DE NOMMER *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2025.

2.7 RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENTS

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin réfère les membres à la version révisée de politique de placements. La modification vise à permettre de placer certaines sommes en d'obligations d'épargne.

Les membres sont en accord avec l'adoption de la Politique de placements telle que modifiée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

D'ADOPTER la Politique de placements telle que modifiée.

2.8 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin présente l'évaluation annuelle des comités.

M^e Thouin et M. Martineau quittent la salle des délibérations.

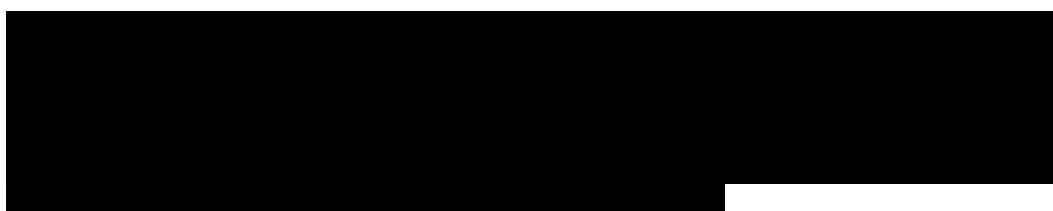
Les membres discutent des différents points hors la présence de M^e Thouin et M. Martineau.

3. DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

Les membres sont en accord avec la recommandation formulée de confier le dossier au Comité des requêtes.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La Présidente,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

La Secrétaire,

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre